

Multipliée par 1,87 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2012, soit :

- 139,4 milliards d'euros,
- 8 330 euros par élève ou étudiant,
- 2 130 euros par habitant.

En 2012, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 139,4 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, tous financeurs confondus, la collectivité nationale réalise un important effort financier à hauteur de 2 130 euros par habitant ou de 8 330 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2010, au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE (6,3 %), en deçà des États-Unis, de la Finlande, de la Suède et du Royaume-Uni, mais nettement au-dessus de l'Espagne, du Japon ou de l'Italie.

Entre 1980 et 2012, en euros constants, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an) mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,5 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 21,4 % contre + 8,4 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,0 %, puis reste stable en 2010. Elle baisse à 6,8 % en 2011, pour augmenter à nouveau en 2012

et atteindre 6,9 % du PIB, suite à une légère hausse de la DIE en euros constants (+ 0,4 milliard).

La croissance de la DIE depuis les années 1980 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève qui, tous niveaux confondus, progresse sur la période 1980-2012 de près de 1,8 % par an en prix constants (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 79,3 % et de 62,1 %), celle par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 43,2 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Près des trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État qui participe ainsi de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 58,5 % en 2012 dont 53,5 % pour le MEN et le MESR. Les collectivités territoriales assurent 24,5 % du financement total initial. Leur part s'accroît dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert aux départements et aux régions de la gestion des ex-personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) du second degré et des nouvelles compétences des régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,9 % ■

La dépense intérieure d'éducation agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État. Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements en matière de charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Sources : MEN-MESR DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

01 La dépense pour l'éducation (y compris l'apprentissage)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte

	1980	2000	2010	2011	2012p
Dépense intérieure d'éducation (DIE) (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	104,9	136,2	136,9	139,4
aux prix 2012 (en milliards d'euros)	74,4	129,9	140,0	139,0	139,4
DIE/PIB en %	6,4	7,3	7,0	6,8	6,9
DIE/habitant aux prix 2012 (en euros)	1 380	2 140	2 130	2 160	2 130
Dépense moyenne par élève (1)					
aux prix courants (en euros)	1 760	6 200	8 200	8 210	8 330
aux prix 2012 (en euros)	4 600	7 670	8 440	8 340	8 330
Structure du financement initial (en %) (2)					
État	69,1	65,2	59,0	58,7	58,5
dont MEN – MESR	60,9	57,4	53,9	53,8	53,5
Collectivités territoriales	14,2	19,9	24,4	24,3	24,5
Autres administrations publiques et CAF	0,4	2,1	1,8	1,9	2,1
Entreprises	5,5	5,4	6,8	7,0	7,0
Ménages	10,8	7,4	8,0	8,1	7,9

2012p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2012.

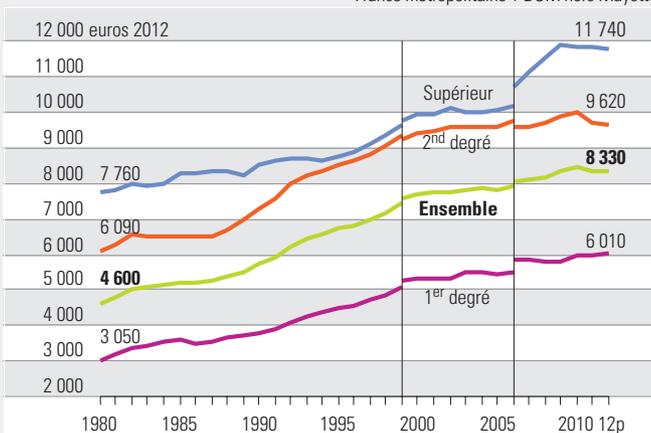
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-MESR DEPP

03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2012 (1980-2012) en euros

France métropolitaine + DOM hors Mayotte



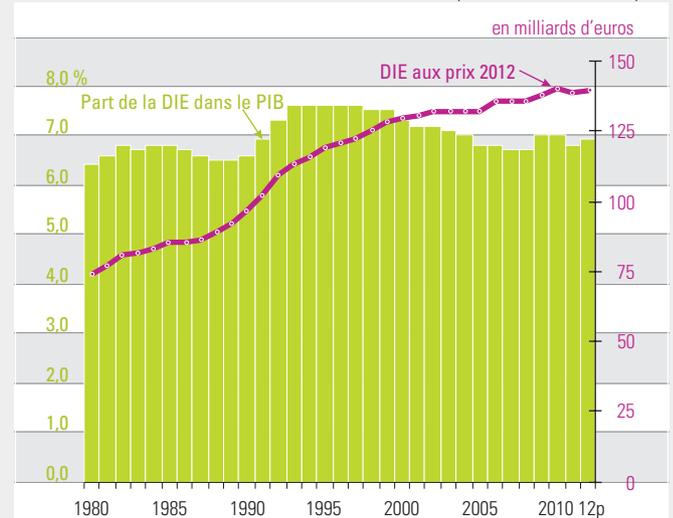
2012p : données provisoires

Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lof).

Source : MEN-MESR DEPP

02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2012)

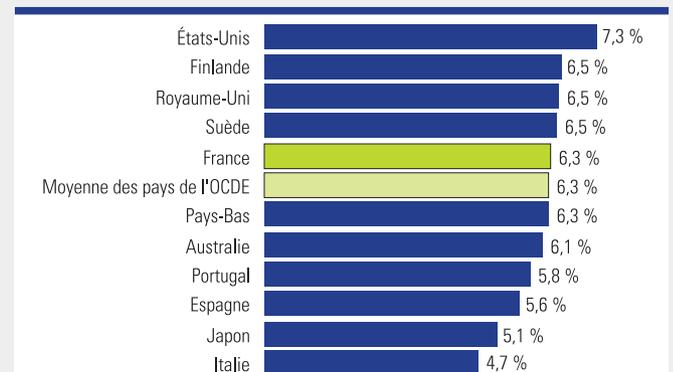
France métropolitaine + DOM hors Mayotte



Lecture : en 2012, la DIE s'élève à 139 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,9 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Source : MEN-MESR DEPP

04 Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013